



Préservation et restauration concertées de tourbières à l'échelle interrégionale dans les Hautes Chaumes du Forez

LE PROJET

- **Mots clés :** Tourbières, pâturage, papillons, Natura 2000.
- **Localisation :** Régions Auvergne et Rhône-Alpes – Départements Puy-de-Dôme et Loire – Communes Saint-Bonnet-le-Courreau, Sauvain, Job et Valcivières.
- **Maitres d'ouvrage :** Parc naturel régional Livradois-Forez, Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne et de Rhône-Alpes, Conseils généraux de la Loire et du Puy-de-Dôme.
- **Contact :** info@parc-livradois-forez.org – tél. : 04 73 95 57 57.
- **Financeurs :** AELB, Conseils régionaux Auvergne et Rhône-Alpes, Conseils généraux de la Loire et du Puy-de-Dôme.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action :** 55,5 hectares.
- **Période de réalisation de l'action :** 2008 à 2013.
- **Milieux :** Milieux tourbeux (tourbières hautes actives, tremblants, marais de transition, bas marais...) et prairies humides.
- **Montant total pour l'action :** 415 000 €.



Des milieux humides d'exception, particulièrement sensibles au pâturage

Les monts du Forez constituent la limite naturelle de deux régions administratives : Auvergne et Rhône-Alpes. Sur près de 10 000 hectares, entre 1 200 et 1 634 mètres d'altitude, cette unité écologique correspond à une mosaïque de milieux naturels ouverts appelés les Hautes Chaumes, qui constituent deux sites Natura 2000 contigus dans le Puy-de-Dôme et la Loire : les monts du Forez (FR8301030) et les Hautes Chaumes du Forez (FR8201756).

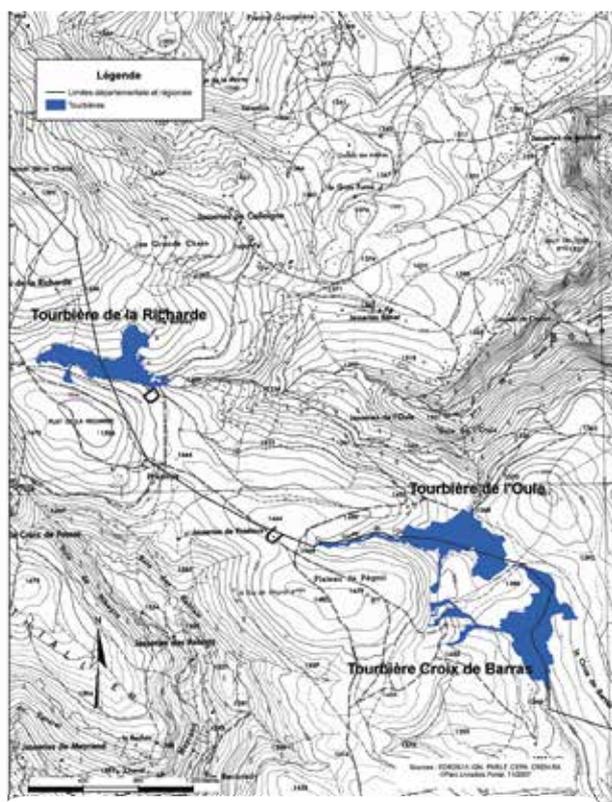
Les Hautes Chaumes ont été façonnées en grande partie par l'activité pastorale traditionnelle d'estive, qui les a créées et entretenues depuis les premiers défrichements effectués par les moines au XII^e siècle. On rencontre notamment sur ce horst* des landes montagnardes à subalpines, des pelouses d'altitude, des prairies de fauche, des mégaphorbiaies*, des tourbières et des forêts.

Les trois tourbières concernées par le projet (la Croix de Barras, l'Oule et la Richarde) présentent un grand intérêt environnemental en termes d'hydrologie et de patrimoine naturel. Certaines plantes protégées y sont particulièrement abondantes, comme l'Andromède, certaines laïches, la Scheuchzérie des marais... La faune n'est pas en reste avec par exemple deux espèces remarquables de papillon : le Nacré de la canneberge et le Damier de la succise.

Ces tourbières auraient été menacées à terme par certaines pratiques de pâturage tandis que leur situation interdépartementale et interrégionale rendait difficile une gestion globale et cohérente. Un contrat unique de préservation associant les partenaires concernés a donc été envisagé.



Les Hautes Chaumes du Forez entre les tourbières de la Croix de Barras et de l'Oule.



Localisation des tourbières interdépartementales et interrégionales des monts du Forez.

Préserver les fonctionnalités hydrauliques et biologiques

Préalablement à la signature de ce contrat, des notices de gestion ont été élaborées par les Conservatoires d'espaces naturels pour chaque tourbière.

Elles identifiaient plusieurs objectifs : la préservation ou l'amélioration des fonctionnalités hydrauliques et biologiques, la mise en place d'une gestion cohérente et coordonnée des trois sites, la sensibilisation et l'information des usagers à leur importance et leur fragilité.

Opérations mises en œuvre

Plusieurs types d'intervention étaient prévus pour atteindre ces objectifs :

- la maîtrise foncière dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles du Conseil général de la Loire ;
- la contractualisation avec les propriétaires ou exploitants agricoles notamment par des mesures agro-environnementales garantissant certaines pratiques de gestion ;
- des travaux de restauration et de génie écologique sur des secteurs particulièrement menacés ou dégradés : mise en défens de tourbières, sources et bordures de ruisseaux, aménagement de points d'abreuvement adaptés pour les troupeaux, suppression de clôtures inutiles...

Ces opérations se sont accompagnées de suivis scientifiques (papillons, végétaux remarquables, habitats naturels), annuels ou biennaux, permettant d'évaluer l'évolution naturelle des milieux et des espèces végétales tout comme l'impact de la gestion mise en place depuis 2008.

Enfin, différentes actions de valorisation (sorties de terrain, articles) ont ponctué les phases de ce projet qui se conclut en 2013 par un film et une plaquette, ainsi qu'un bilan global.



© S. Martinand/CEN Auvergne

Zone humide dégradée par le piétinement lors de l'abreuvement du bétail.



© PNR Livradois-Forez

Mise en place d'un point d'abreuvement sur la tourbière de la Croix de Barras.

Résultats

25 hectares ont été acquis côté Loire sur les tourbières de la Croix de Barras et de l'Oule. Pour la Richarde, ce volet d'acquisition est moins avancé, mais l'animation foncière est en cours pour 17,3 hectares.

Concernant les mesures agro-environnementales, quatre contrats ont été signés côté Loire pour 33,3 hectares et trois dans le Puy-de-Dôme où trois conventions pour la gestion du matériel mis en place ont également été signées.

Les travaux ont permis :

- la mise en défens de 11 hectares de tourbières, 1,85 hectare de ruisseau et 0,27 hectare de sources ;
- le démontage de 750 mètres de clôture inutile ;
- la pose d'environ 7,7 km de clôture ;
- l'installation de trois points d'abreuvement ;
- l'aménagement de quatre franchissements d'écoulement d'eau ;
- l'installation d'un poste électrique.

Les suivis (*voir encadré sur les lépidoptères*) ont été réalisés conformément aux prévisions et l'année en cours devrait permettre d'établir un bilan des évolutions observées.

Outre la manifestation de lancement de l'opération en 2009, une visite de terrain a été organisée sur deux sites en octobre 2011.

Ce projet a également contribué à la campagne d'information auprès des élus « Changeons de point de vue sur l'eau » réalisée par l'agence de l'eau, l'ONEMA et le ministère chargé du développement durable.

Le suivi des papillons

Ce suivi annuel a été confié à la Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny pour mesurer l'impact du pâturage sur les différentes tourbières. Il fait suite à différentes prospections réalisées à partir de 1998 dans le cadre d'un inventaire des rhopalocères* et zygènes sur les monts du Forez, qui avaient permis de recenser vingt-deux taxons sur la Richarde, vingt-huit sur l'Oule et vingt-neuf sur la Croix de Barras.

Le protocole est basé sur le comptage visuel des adultes le long d'un itinéraire fixé (traversant des sections soumises à pâturage et d'autres mises en défens), au cours de trois passages entre le 10 et le 25 juillet. Les observations recueillies permettent le calcul d'un indice d'abondance annuel.

Après quatre années de suivi, il apparaît que le nombre de taxons et l'indice d'abondance global sont plus élevés sur les sections mises en défens et que la diversité diminue selon un gradient allant du bas marais vers le haut marais. Le pâturage influencerait donc de manière défavorable sur le peuplement en papillons, tandis que la mise en défens aurait une influence positive à court terme.

ACTIONS SIMILAIRES

Des actions similaires ont été menées par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes sur trois tourbières situées en tête de bassin de la Loire en Ardèche, mais sans le caractère interdépartemental et interrégional, ces tourbières étant situées sur un unique département.